

Pacte mobilité CHU de Bordeaux – Bordeaux Métropole : un partenariat innovant



Le premier Pacte mobilité a été signé le vendredi 30 juin au CHU de Bordeaux, en présence des signataires pour les deux établissements, **Alain JUPPE**, Président de Bordeaux Métropole et **Philippe VIGOUROUX**, directeur général du CHU de Bordeaux.

L'union entre le CHU de Bordeaux et Bordeaux Métropole sur le sujet de la mobilité est une première, ce qui en fait toute son originalité.

De quoi s'agit-il ?

Cette nouvelle forme de partenariat consiste à établir un contrat d'engagements réciproques entre un établissement employeur et Bordeaux Métropole pour une durée de 3 ans, renforçant ainsi les synergies vers un report modal des salariés et un usage plus important des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Dans le cadre de la charte métropolitaine des mobilités de l'agglomération bordelaise, la démarche innovante de « Pacte mobilité », pilotée par le Club de la mobilité, animé par l'ADEME, Bordeaux Métropole et la CCI, est actuellement expérimentée auprès de certains employeurs de la métropole.

Le CHU*, signataire du premier Pacte de la métropole

Avec près de 14 000 salariés, une activité 24h/24, près d'1 million de patients accueillis sur l'année, le CHU est un des plus gros générateurs de déplacements sur la métropole. Conscient de ces enjeux, l'hôpital se mobilise depuis 2008 pour mettre en œuvre un plan de déplacements. Les actions engagées (mise en place de flottes de vélos, conseils personnalisés, prise en charge des abonnements aux transports en commun, ...) ont permis d'atteindre des résultats très encourageants : forte diminution de l'usage par les salariés du CHU de la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail passant de **71% en 2008 à 50% en 2017**.

Ce « Pacte mobilité » doit permettre d'aller encore plus loin dans cette dynamique positive, en permettant :

- **au CHU de Bordeaux** de relayer ses attentes à l'égard de Bordeaux Métropole sur des champs d'intervention relevant de ses compétences : aménagements de pistes cyclables, desserte en transport en commun ...
- **à Bordeaux Métropole** de connaître les besoins exprimés par les professionnels du CHU pour en tenir compte dans ses projets d'infrastructures.

→ Exemples d'actions du Pacte :

- Bordeaux Métropole propose de subventionner les vélos à assistance électrique (VAE) de service pour les déplacements intersites des salariés hospitaliers, le CHU s'engageant à étendre sa flotte de VAE ;
- Bordeaux Métropole s'engage à fiabiliser la Lianes 8 du réseau TBM, le CHU transmettant les remontées de terrain de ses salariés usagers notamment de cette ligne. Le CHU s'engage à implanter de nouveaux arceaux vélos et des abris sécurisés sur ses sites, Bordeaux Métropole s'engageant à améliorer et sécuriser les aménagements à proximité des sites du CHU pour promouvoir l'usage du vélo ;
- Bordeaux Métropole s'engage à subventionner l'achat de bornes de recharge électrique installées sur les sites hospitaliers, le CHU s'engageant pour sa part à étendre sa flotte de véhicules électriques pour les déplacements professionnels ;
- Le CHU de Bordeaux et Bordeaux Métropole s'engagent à collaborer mutuellement sur des manifestations de sensibilisation à l'image de la 1^{ère} fête du vélo organisée au CHU le 1^{er} juin dernier, et qui a mobilisé un grand nombre de salariés (ateliers de gravage, petites réparations participatives, essai de vélos à assistance électrique, balades inter-sites, conseils sécurité...).

Au CHU de Bordeaux*

▪ Sa politique de développement durable

Le CHU de Bordeaux, premier employeur de la région, réparti en 3 groupes hospitaliers, et grand pôle d'attractivité, génère de nombreux déplacements. Conscient des enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à son activité, le CHU est engagé dans une politique de développement durable depuis près de 10 ans à travers notamment la mise en œuvre d'un plan de déplacements. Grâce au soutien de l'ADEME et du Fonds Européen de Développement Régional, un conseiller en mobilité met en œuvre des actions afin de limiter l'impact sur l'environnement en rationalisant et optimisant les déplacements.

▪ La mobilité c'est :

14 000 salariés

60 millions de km/an pour les déplacements domicile-travail soit 4 fois le tour de la terre/jour

50 mn en moyenne de temps passé quotidiennement par les agents dans les transports

Sc : étude Indiggo pour le CHU de Bordeaux

Contacts presse

CHU de Bordeaux :

Lydie GILLARD, chargée de projet communication et presse : 06 10 17 13 64

Frédérique ALBERTONI, directrice de la communication et de la culture : 06 10 17 14 20

communication@chu-bordeaux.fr

Bordeaux Métropole :

Alain Lamaison - 06 16 33 78 12 - alamaison@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot - 06 32 55 15 80 - bjavot@bordeaux-metropole.fr

Contacts direction du développement durable – CHU de Bordeaux

Cécile SAEZ, conseillère en mobilité : 05 57 82 08 63, cecile.saez@chu-bordeaux.fr

Pierre-Yves KOEHRER, ingénieur en charge du développement durable : 05 56 79 59 03, pierre-yves.koehrer@chu-bordeaux.fr